

Circonscriptions électorales—Loi

Or, monsieur le président, j'espère que ceux qui vont décider de la délimitation de la nouvelle carte électorale, c'est-à-dire des juges indépendants de tout pouvoir politique sur lesquels, nous, comme députés, n'avons aucune influence sinon de faible représentation, j'espère que ces juges voudront bien prendre note des observations que j'ai faites ce soir. Je tiens à les assurer qu'il ne s'agit pas là uniquement de mes opinions personnelles, mais qu'il s'agit du fruit d'un très vaste processus de consultation avec des gens de tous les secteurs de la circonscription que j'ai l'honneur de représenter depuis plusieurs années.

[Traduction]

L'Orateur suppléant (M. McCleave): Il serait peut-être utile que, conformément à la procédure habituelle, la présidence indique l'ordre dans lequel les six députés de la province de Québec prendront part au débat. Je propose qu'on les appelle dans l'ordre suivant: Le député de Duvernay (M. Demers), le député de Villeneuve (M. Caouette), le député de Drummond (M. Pinard), le député de Laval (M. Roy), le député de Rimouski (M. Allard), et le député de Terrebonne (M. Comtois).

[Français]

M. Yves Demers (Duvernay): Monsieur le président, il me fait plaisir de traiter ce soir d'un sujet assez important, ayant trait à la représentation des gens de ma circonscription à Ottawa.

● (2220)

Avant la nouvelle distribution de la carte électorale, la ville de Laval comprenait deux circonscriptions, elle était divisée à peu près en deux en parts égales pour composer les circonscriptions de Laval et de Duvernay. Les commissaires se sont servi d'un outil très précis et surtout excessivement rigide. Ils se sont basés sur les statistiques de 1971. Et comme résultat, il arrive que Laval compte présentement deux circonscriptions et demie. Ils ont pris une partie de la circonscription de Duvernay et également une partie de la circonscription de Laval qu'ils ont marié avec le nord de Montréal situé de l'autre côté de la rivière.

Je crois que la Commission, en plus de se servir d'un outil très rigide comme les statistiques de 1971 et surtout le fait de se servir seulement de cet outil, aurait dû tenir compte d'autres facteurs comme, par exemple, les facteurs géographiques. En effet, comme vous le savez, la ville de Laval est bornée et au nord et au sud par des rivières. Si on peut dire que le Canada a comme emblème «A mari usque ad mare» on pourrait certainement dire que la ville de Laval s'étend d'une rivière à l'autre.

Le Canada a trois frontières qui sont des mers et la ville de Laval est une île complètement entourée d'eau sur ses quatre frontières.

M. La Salle: Un petit Canada!

M. Demers: Un petit Canada, comme l'honorable député de Joliette (M. La Salle) dit. Alors il me semble qu'il est absolument illogique de former une circonscription en prenant la partie sud de Laval, plus communément appelée Laval-des-Rapides, puis de traverser la rivière et prendre une partie de l'autre côté de la rivière qui est le nord de Montréal. Les problèmes de Laval, dus justement à son site géographique, sont pour un très grand nombre des problèmes qu'on vit peut-être seulement à Laval, mais au moins plus précisément à Laval. Nous avons des problèmes et surtout présentement des inondations, ce qui du côté de Montréal n'est pas un problème, mais à Laval plusieurs personnes vont devoir déménager car leur sous-sol est rempli d'eau.

[M. De Bané.]

Nous avons également, Laval étant également une ville en pleine expansion, nous avons beaucoup de construction de réseaux routiers. Nous avons des problèmes de transport, car il faudra transporter les gens du nord de Montréal jusqu'à Mirabel. Ils traverseront Laval dans tout son entier. Nous avons également du développement domiciliaire et industriel comme il ne s'en voit nulle part ailleurs au Canada. Également Laval doit construire des hôpitaux. Donc ceci pour vous dire que le site géographique de la ville de Laval a ses problèmes très particuliers qui sont très différents des autres régions qui l'entourent.

Il y a également le genre de population. On aurait dû tenir compte et étudier un peu le genre de population qu'il y a à Laval. Contrairement aux circonscriptions de Montréal, nous avons encore à Laval de nombreux cultivateurs, de nombreux jardiniers maraîchers, des gens qui de famille en famille, qui de père en fils, cultivent la terre et qui ont, comme vous le savez tous, les problèmes que tous les députés ici présents de circonscriptions rurales connaissent. Et voisins de ces cultivateurs et de ces jardiniers, nous avons la ville de Laval que la plupart connaissent, nous avons la ville-dortoir où la plupart des gens doivent aller travailler à Montréal où se trouvent les entreprises, les édifices à bureaux. Donc encore là, par ce mariage de ruraux et d'urbains, les problèmes de la ville de Laval sont certainement très différents de ceux de Montréal.

Cependant, les commissaires au recensement, comme je le mentionnais tantôt, se sont servis d'un outil excessivement rigide, ils se sont servis des statistiques de 1971 et n'ont pas tenu compte des aspirations de la population locale. Il y a également un facteur excessivement important à Laval. Laval étant situé au nord de Montréal et au sud du nouvel aéroport de Mirabel, alors toute l'expansion de la région métropolitaine se fait à Laval et les circonscriptions de Duvernay et de Laval accaparent une augmentation de population d'environ 7,000 personnes par année.

C'est donc dire qu'en se basant sur les statistiques de 1971, ils disent, par exemple, que la circonscription de Duvernay comprend 93,000 de population. Cependant, si l'on fait le calcul, on s'aperçoit qu'aux prochaines élections, en 1978, il y aura seulement dans la circonscription de Duvernay environ 135,000 de population. Et comme on le sait, le recensement national ne se fait seulement qu'une fois tous les 10 ans, le prochain devant avoir lieu en 1981. On peut donc prétendre qu'il en prendra environ deux ans pour que l'on ré-étudie la nouvelle carte électorale. Donc, avant d'avoir une autre division de circonscriptions, on peut certainement penser que cette division n'aura lieu qu'en 1983. Et en étant très conservateur dans mes chiffres, je crois qu'en 1983, la population d'une partie seulement de Laval, pour la partie de Duvernay, sera d'environ 160,000 de population.

Je crois donc fermement, monsieur le président, que la population de Duvernay mérite d'être aussi bien représentée que toute autre population du Canada, et qu'on aurait dû tenir compte de ces facteurs en établissant les circonscriptions. Laval aurait dû comprendre trois circonscriptions, tous sur le territoire de la municipalité de la ville de Laval.

Et j'espère que les juges qui ont travaillé à cette carte électorale auront l'occasion de lire attentivement mes arguments et je leur suggère dans la mesure du possible justement de faire à Laval trois circonscriptions distinctes seulement sur notre territoire.